



Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

Concession du service public d'Eau Potable

Procès-verbal d'ouverture des offres

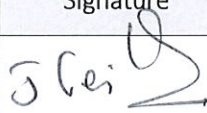

Personne publique :	SMECMVD
Autorité habilitée à signer le Contrat :	Monsieur le Président
Objet de la consultation :	Concession du service public d'eau potable
Parution de la publicité :	9 mai 2022
Date limite de dépôt des candidatures :	7 juillet 2022 à 12h
Date limite de dépôt des offres :	7 juillet 2022 à 12h

Sommaire

1. Feuille de présence	3
1.1. Agents de la Collectivité	3
1.2. Tiers	3
3. Enregistrement des pièces jointes.....	4

1. Feuille de présence

1.1. Agents de la Collectivité

Nom, Prénom	Qualité	Signature
TEILHARD Jocelyne	Responsable administrative	
BOURRASSE Mireille	Directrice technique	

1.2. Tiers

Nom, Prénom	Qualité	Signature

2. Critères retenus pour le jugement des offres

Avant l'ouverture des offres, les critères d'analyses suivant ont été retenus (non hiérarchisés) :

■ Valeur technique :

- Étendue globale des moyens matériels mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés
- Pertinence des moyens humains affectés à l'exploitation directe du service
- Qualité de la méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement
- Pertinence des engagements pour l'exploitation du service et pour assurer la continuité et l'adaptabilité du service
- Pertinence des engagements pour l'amélioration des conditions d'exploitation du service

■ Aspects financiers :

- Pertinence des prix proposés pour la gestion du service, y compris bordereau des prix unitaires
- Pertinence de la formule d'indexation des prix proposée
- Justification et niveau du financement du renouvellement
- Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel
- Montant de la garantie à première demande
- Montant et pertinence de la méthodologie de calcul des indemnités de rupture pour motif d'intérêt général proposées

■ Qualité du service :

- Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers
- Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec l'Autorité concédante, et pour favoriser la transparence de la gestion

- Pertinence des actions proposées en matière de développement durable

3. Enregistrement des pièces jointes

Le nombre de plis enregistrés à la date de clôture de réception, fixée au 7 juillet 2022, est de 1 plis.

Numéro d'ordre d'arrivée du pli au registre des dépôts : 1

Nom du candidat : SAUR

CONTENU DE L'ENVELOPPE	P= présent M= manquant	OBSERVATIONS
Pièce n°1 : Attestation d'acceptation du projet de contrat non modifié et le règlement de consultation non modifié, datés et signés par le représentant légal du candidat.	P	
Pièce n°2 : Une note de compléments au projet de contrat datée et signée (cadre prévu).	P	
Pièce n°3 : Une note distincte des compléments ou des modifications de détail aux dispositions prévues dans le projet de contrat (<u>non obligatoire</u>).	P	
Pièce n°4 : Le compte d'exploitation prévisionnel (cadre prévu).	P	
Pièce n°5 : Le programme de renouvellement contractuel (cadre prévu).	P	
Pièce n°6 : Le bordereau des prix unitaires (cadre prévu).	P	
Pièce n°7 : Une proposition de programme de tests et d'analyses (annexé au contrat).	P	
Pièce n°8 : Les attestations d'assurances.	P	
Pièce n°9 : Un mémoire technique (cadre prévu).	P	
Pièce n°10 : Les valeurs du coefficient K1 sur les 5 dernières années.	P	
Pièce n°11 : Une note de présentation et de justification du mode de calcul des indemnités de rupture avec simulation de la valeur des indemnités de rupture au 31/12 de chaque année du contrat.	P	
Pièce n°12 : Un dossier de présentation des conditions financières et techniques de l'intégration par voie d'avenant au contrat de concession de la commune de Floirac	P	
Autres :		
Observations :		